

PARTICIPATION des moins de 18 ANS aux épreuves AUTO-KART-TRIAL

Le comité Directeur National de l'UFOLEP réuni les 24 et 25 Octobre 1995 (B.T. n° 10 du 15 janvier 1996) a mandaté la C.N.S. AUTO pour étudier toutes les conséquences de la lettre du Ministre de la Jeunesse et des Sports qui remet en cause les règles de sécurité imposées par la loi à l'UFOLEP.

- Ci-joint, la lettre de Guy DRUT.

D'après la loi (décret ci-joint, fiche B6) "*Le Permis de Conduire est obligatoire en UFOLEP pour les entraînements et les compétitions*". Seule la Fédération Délégitaire (la FFSA) remplit les trois conditions prévues par la loi.

D'autres part, les conditions d'Assurance pour les licences et les assurances complémentaires, en entraînement, ou pour les compétitions ne semblent pas pour le moment nous permettre d'autoriser les jeunes sans permis à participer à nos activités en tant que pilotes.

La Commission Nationale élargie du 2 et 3 décembre 1995 a travaillé sur ce sujet délicat qui intéresse beaucoup de club. Nous attendons des réponses écrites à nos questions.

La CNS AUTO qui se réunit le 10 et 11 février doit y travailler et adopter un plan pour les années à venir.

- 1 - des propositions pour l'année 96 à court terme.
- 2 - un plan plus complet sur les 3 ou 4 ans.

Notre volonté est de profiter de cette ouverture qui nous est donnée pour développer la pratique du Sport Mécanique AUTO pour les moins de 18 ans, dans un esprit éducatif et en nous entourant d'un certain nombre de garanties.

Il semblerait après discussion entre le Ministère de l'Intérieur et de la Jeunesse et des Sports, que les jeunes de moins de 18 ans pourraient participer à nos activités en UFOLEP, si c'est "**en dehors des lieux non ouverts à la circulation publique et sur des véhicules non soumis au passage aux mines**"

Dans un premier temps, **dés que nous aurons une confirmation écrite de cette possibilité** la CNS envisage pour la saison 1996 :

- d'autoriser les jeunes licenciés de 16 à 18 ans à participer aux épreuves de démonstration et d'initiation qui seront proposées par la Commission Kart (Lieux et dates).

- les conditions : Ces jeunes ne pourront rouler qu'en 602 - Ces Jeunes suivront un stage d'initiation au pilotage encadré par un éducateur désigné par la CN AUTO à des dates proposées par la sous-commission Kart.

Par la suite, nous envisageons :

- 1 - de former des éducateurs d'école d'initiation au pilotage.
- 2 - de délivrer un certificat d'Aptitude à la conduite, aux jeunes de 16 à 18 ans qui auront suivi un stage et subi un test de contrôle.
- 3 - d'autoriser des épreuves d'initiation "**premier volant**" à définir pour les sous-commissions Kart, Poursuite, Trial au niveau des règlements, et des véhicules autorisés.

En attendant des réponses complémentaires, un courrier aux clubs et une parution au B.T. UFOLEP, la pratique AUTO et KART reste interdite pour les moins de 18 ans sans permis en UFOLEP..